



**CHARENTE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°16-2021-025

PUBLIÉ LE 30 MARS 2021

# Sommaire

## **préfecture / Service coordination des politiques publiques**

16-2021-03-30-00001 - Arrêté portant organisation de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (3 pages)

Page 3

préfecture

16-2021-03-30-00001

Arrêté portant organisation de la direction  
départementale de l'emploi, du travail, des  
solidarités et de la protection des populations

**ARRÊTÉ n° 16-2021-03-30-0001**  
**portant organisation de la  
direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités  
et de la protection des populations**

La préfète de la Charente  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du Mérite

- Vu** la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié, relatif aux directions départementales interministérielles ;
- Vu** le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;
- Vu** le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;
- Vu** le décret du 29 juillet 2020 nommant Mme Magali DEBATTE, en qualité de préfète de la Charente ;
- Vu** l'arrêté n°16-2020-08-19-001 portant création et organisation du secrétariat général commun départemental de la Charente ;
- Vu** l'avis du comité technique de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations en date du 22 février 2021 et l'avis du comité technique de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi en date du 16 mars 2021 ;
- Vu** l'accord de la préfète de région Nouvelle-Aquitaine en date du 24 mars 2021, après présentation du projet d'arrêté au comité de l'administration régionale ;
- Vu** la proposition du préfigurateur de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités et de la protection des populations ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture :

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations exerce, sous l'autorité de la préfète de la Charente, à l'exception des services relevant du système d'inspection et de législation du travail, les attributions définies aux articles 4 et 5 du décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles.

**Article 2 :** L'organisation de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations, et des services qui la composent, est fixée conformément à l'annexe du présent arrêté.

**Article 3 :** Les services de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations sont implantés à Angoulême, dans un premier temps sur deux sites géographiques (Bâtiment A – Cité administrative - 4 rue Raymond Poincaré et 15 rue des Frères Lumière), puis sur un site unique (Bâtiment A – Cité administrative - 4 rue Raymond Poincaré).  
Les services permanents d'inspection vétérinaire en abattoir sont localisés à Chalais (32 bis rue Jean Remon) et Confolens (70 avenue Gambetta).

**Article 4 :** L'arrêté du 31 décembre 2020 portant organisation de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations est abrogé le 1<sup>er</sup> avril 2021.

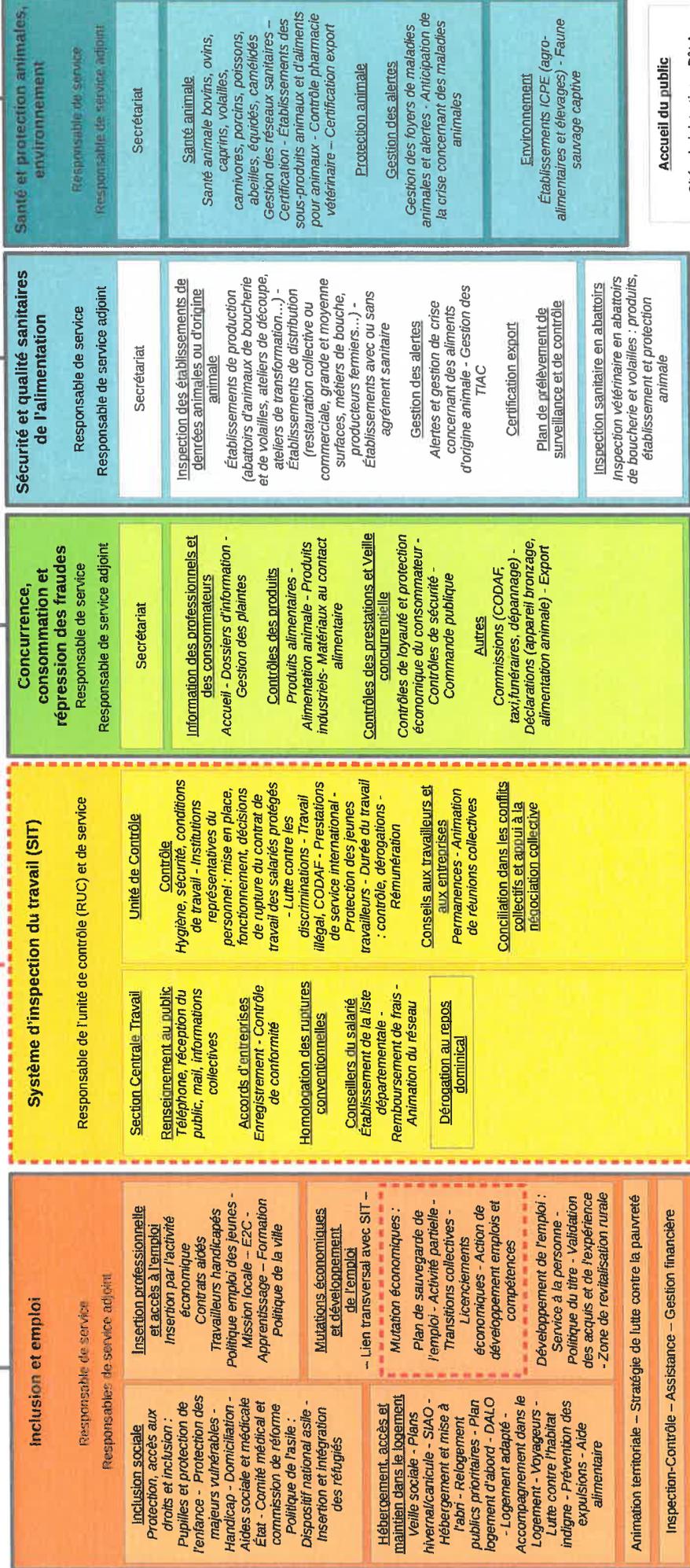
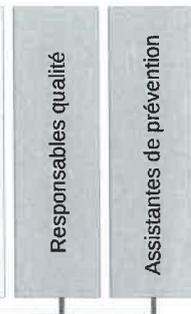
**Article 5 :** La secrétaire générale de la préfecture et le directeur départemental de l'emploi, du travail des solidarités et de la protection des populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Angoulême, le 30 MARS 2021

La préfète,



Magali DEBATTE



Missions avec ligne hiérarchique DDETSPP - DREETS - DGT  
Missions avec ligne hiérarchique DDETSPP - Préfet

Adresse postale : Cité administrative - Bât A - 4 rue Raymond Poincaré - BP 71016 - 16001 ANGOULÊME cedex  
Courriel : ddetstpp@charente.gouv.fr

**Accueil du public**  
Cité administrative - Bât A  
4 rue Raymond Poincaré  
16000 ANGOULÊME  
Standard : 05 16 16 62 00  
15 rue des Frères Lumière  
16000 ANGOULÊME  
Standard : 05 45 66 68 68  
Mai : 06/02/21